

et des mines de plomb, de cuivre et d'argent (1). Après sa mort, ses enfants avaient obtenu de Louis XI de rentrer dans les biens de leur père (2) ; l'un d'eux, Jean Cœur, archevêque de Bourges [3], dans les différents séjours qu'il fit à Paris et à Lyon, s'était lié d'une étroite amitié avec Charles de Bourbon qui, s'étant enfin déterminé à recevoir l'onction sainte, la reçut, en 1470, des mains de son pieux collègue (4).

Cette même année, Louis XI le choisit pour être le parrain du dauphin et donner le baptême à l'enfant royal, qui fut appelé Charles et fut tenu sur les fonts par Edouard, prince de Galles, et par Jeanne de France, épouse du sire de Beaujeu. Cette cérémonie eut lieu au château d'Amboise (5).

L'année suivante, Mgr de Lyon fut nommé prieur de Souvigny et de Sainl-Pourçain -, en 1472, Sixte IV le fil légat d'Avignon, et ce fut le cardinal Bessarion (6) qui le reçut en

(1) C'est dans son *Grand Testament* que Villon a dit :

Si tu n'as tant que Jacques Cœur,
Mieux vault vivre, soubz gros bureaux,
Pauvre qu'avoir esté seigneur
Et pœurir soubz riches tombeaux.

Plus tard, florissait, à Lyon, un commerçant Florentin non moins opulent, Thomas de Gadagne, mort en 1514. Il avait eu pour femme une Lyonnaise, Peronette de Buaticr, décédée le 23 août 1521 et inhumée dans le couvent des Jacobins.

(2) Voyez *Jacques Cœur et Charles VU*, par M. Pierre Clément, et le *Moniteur* du 6 avril 1853.

(3) Jacques Cœur avait six maisons à Lyon ; son fils Geoffroy, seigneur de la Chaussée, possédait, dans le quartier de Saint-Nizier, un hôtel où le Consulat tint ses séances en 1476.

(4) La Mure, *Hist. ecl. de Lyon*, p. 196. — Les actes capitulaires sont muets sur le sacre de Charles ; ceux du Consulat le sont aussi ; en faut-il conclure que la cérémonie se lit à huis clos ?

(5) *Mer des hist.* ; tome 2, fol. cxliij ; Jean de Troyes ; Duclos, livre vi,

(6) Le cardinal Alain de Coë'tivy était alors évêque d'Avignon, mais il résidait à Rome. Ce fut lui qui s'opposa, après la mort de Nicolas V, à ce